

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 96.00.610.001.1 DU 24 DECEMBRE 1996

**Transfert au bénéfice  
de la société WEILLER S.A.  
des approbations de modèles  
antérieurement accordées  
aux balances et bascules WEILLER  
et aux Etablissements R. WEILLER**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993 ET LE DECRET N° 96-442 DU 22 MAI 1996, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

**FABRICANT**

Société WEILLER S.A., Le Ragon, BP 2, 18320 Torteron.

**OBJET**

La présente décision transfère à la société WEILLER S.A. le bénéfice des approbations de modèles antérieurement accordées aux balances et bascules WEILLER et aux Etablissements R. WEILLER par les décisions suivantes :

- décision n° 3166 A-4m du 25 avril 1966 relative aux bascules dynamométriques AVERY type CL (1) ;
- décision n° 3167 A-4c du 25 avril 1966 relative au dispositif indicateur dynamométrique AVERY (2).

(1) *Revue de Métrologie*, avril 1966, page 373.

(2) *Revue de Métrologie*, avril 1966, page 374.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par les décisions précitées.

**DEPOT DE MODELES**

Les plans et les schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA.07-55, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Centre et chez le demandeur.

**VALIDITE**

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA